

Aurillac, le jeudi 15 septembre 2016,

Madame La Ministre de l'Education Nationale,

Dans le cadre de votre venue dans notre département, nous tenions à vous rencontrer pour vous présenter notre territoire, ses atouts, ses problématiques et vous faire part de nos inquiétudes.

Comme vous le savez, le Service Public d'Education se doit d'être présent partout, d'autant plus dans les zones les plus isolées pour ne pas qu'elles se transforment en désert, où les familles ne pourraient plus habiter et vivre.

Les très bons résultats obtenus par nos élèves tant au niveau du baccalauréat que du brevet des collèges démontrent aux plus sceptiques qu'ici mieux qu'ailleurs l'Ecole est un vecteur d'intégration et de mieux vivre.

L'organisation du tissu scolaire y est sans doute pour quelque chose !

La classe à plusieurs niveaux n'est pas rétrograde et n'a pas des effets négatifs sur les apprentissages. Bien au contraire, son organisation et son fonctionnement développent chez l'enfant un esprit d'initiative et d'autonomie dès le plus jeune âge.

Aurillac, la Ville Préfecture du Cantal subit la double peine des petites ou moyennes villes : moins d'emplois et donc un vieillissement prématuré de sa population. Les effectifs scolaires rendent inéluctables la fermeture de classes dans l'optique de rééquilibrer les moyens dans les zones de tension, notamment dans les communes périphériques dont les effectifs sont plutôt en hausse.

Toutefois, nous mettons en garde les élus de ne pas fragiliser **le Service Public que doit être l'Ecole Publique** : l'an passé la municipalité d'Aurillac a décidé de fermer de manière arbitraire 2 écoles d'Aurillac accueillant pourtant des familles très défavorisées !

Aucune politique de la Ville ne sera efficace si l'Ecole n'est pas présente dans les quartiers qui en ont le plus besoin !

La Convention rurale signée par un de vos prédécesseurs et par l'AMF en janvier 2014 s'achève. Elle s'accompagnait d'un gel des postes d'enseignants que nous réclamions depuis longtemps pour stabiliser les effectifs en personnels enseignants après la saignée de plus de 100 postes depuis 2000 pour des effectifs d'élèves constant. Pour autant, **nous nous nous sommes opposés aux 3 dernières cartes scolaires** établies par Mme la DASEN car les mesures qu'elles contenaient, ne répondaient pas véritablement aux besoins des écoles et à une évolution du tissu scolaire favorable aux élèves.

La convention sous couvert d'améliorer le service public **a fragilisé un peu plus les petites écoles**. Elle n'a pas apaisé les tensions d'effectifs dans les moyennes. Beaucoup de postes sont provisoires ou profilés. **Les moyens de remplacement sont toujours très insuffisants** et ne pallient pas aux absences ordinaires des professeurs devant élèves. Les postes de remplaçants servent depuis longtemps de variables d'ajustement et sont accaparés par des remplacements de longue durée non prévisibles, mais hélas statistiquement inéluctables au regard de la masse salariale qui vieillit (recul de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à ... 67 ans pour les nouvelles générations) et dont les conditions de travail se dégradent très vite même ici dans un département où il fait bon vivre !

Les charges de travail sont de plus en plus lourdes, fastidieuses et chronophages. Le public scolaire a fortement évolué ailleurs comme ici. L'enseignant doit s'adapter en permanence parfois contre vents et marées.

Son emploi du temps déborde :

- L'enseignement en classe, temps durant lequel il doit être omniprésent et très réactif,
- la gestion de plusieurs niveaux de classe,
- La gestion de l'hétérogénéité accrue de nos élèves,
- le temps de recherche, de conception, d'adaptation, de mise en forme pour préparer la classe pour tous les domaines disciplinaires,
- la correction des cahiers et autres supports personnels de l'élève, les évaluations,
- le temps de travail en équipe,
- l'échange régulier et étroit avec les parents,
- le suivi et l'accompagnement des élèves,
- l'implication dans la vie de l'école (conseil d'école, manifestations en lien avec l'association des parents d'élèves...)...
- les demandes administratives
- La participation aux réunions institutionnelles (de circonscriptions, animations pédagogiques...)...

Autrement dit l'Institution demande au professeur des écoles d'en faire ... toujours plus !

Nous vous demandons de mettre fin aux APC (Activités Pédagogiques Complémentaires). Le SNUipp-FSU vous remettra prochainement une pétition largement approuvée par les enseignants qui sont à bout de souffle. Ces activités ont cours en dehors du temps scolaire avec une prise en charge proposée par l'équipe enseignante et soumise à l'approbation des parents... La journée scolaire de l'enfant est loin d'être plus courte. Le temps scolaire est encadré par le périscolaire qui prend trop de place et d'intérêt dans les préoccupations des familles.

N'oubliez pas Mme La Ministre que l'Ecole, durant le temps scolaire obligatoire, doit rester le pilier central d'une Ecole de la République, gratuite, laïque et obligatoire au service de tous.

La réforme des rythmes scolaires n'a pas rétabli les 2 heures d'enseignement hebdomadaires, supprimés par le ministre Darcos en 2008. Votre réforme n'a fait que renforcer **leur transfert de charge de l'Etat vers les collectivités**, les communes, étant soumises à leurs contraintes budgétaires et à l'arbitraire de leurs élus. De fait, elle contribue **à renforcer la baisse de l'offre éducative et à la mise en concurrence des territoires.**

La réforme du Collège, et celle du primaire que les médias oublient, n'arrangeront rien ! Le cycle 3 se terminera en 6ème. **Vous dépossédez l'Ecole à qui vous demandez de ne plus finaliser un cycle d'enseignement.** Il ne restera qu'un cycle 4 au collège, écartelé entre une Ecole méconnaissable et un lycée qui a subit déjà les effets très négatifs d'une réforme rétrograde depuis 2010.

La liaison CM2- 6ème ne va pas se construire naturellement, plusieurs écoles alimentant le bassin des collèges et parfois même une école correspondant aux secteurs de plusieurs collèges!

Les élèves les plus en difficultés le seront d'autant plus.

Sous couvert de transversalité et de parcours individualisés, **les horaires d'enseignement disciplinaires en seront amputés d'autant**, en laissant une place encore plus large au pilotage par le Principal et le Conseil d'Administration. Des moyens sont retirés : nous ne voyons pas comment les enseignants feront mieux avec moins. Ils subissent cette réforme dont ils redoutent les effets néfastes pour l'enseignement. **Dans le second degré, les classes sont surchargées :** 30 élèves au collège (même dès la 6ème) et plus de 35 en lycée !

Parallèlement, en primaire, **les RASED sont affaiblis** :

Les maîtres G sont en voie d'extinction, les maîtres E peu formés et pas assez nombreux. Leur secteur d'intervention est de plus en plus vaste, les écoles nombreuses. La prise en charge des élèves en difficulté ne peut être aussi régulière et suivie.

Les nouveaux programmes décrétés par vos services pour mettre en place cette réforme, ne sont pas du tout clairs et exhaustifs, si ce n'est d'indiquer entre les lignes, **l'intention de l'Institution de différer l'acte d'enseignement et ses contenus**. Ils ont été rédigés de manière précipitée et sans aucune consultation ni concertation avec les professionnels de terrain que nous sommes, nous, enseignants ! Les documents d'accompagnement censés faciliter leur prise en main arrivent très tard, ne sont pas finalisés et pas appropriés. Votre ministère n'a même pas daigné nous fournir ses nouvelles instructions officielles dans un format papier.

Encore une fois, les enseignants doivent se débrouiller ! En cette rentrée, les collègues passent beaucoup trop de temps pour tenter d'y voir plus clair et préparer au mieux leur classe.

La formation est en panne. Le plan de Formation est devenu exsangue. Les animations hors temps scolaire, qui accaparent les enseignants déjà surchargés, sont autant de bricolages et de saupoudrage pour cacher la misère ! L'Inspection nous invite à venir sans nous donner de convocation pour ainsi ne pas avoir à défrayer nos déplacements !

Au bout du bout c'est la problématique du métier d'enseignant et son attractivité qui est posée : le vivier de recrutement s'assèche. Peu de candidats ayant la vocation, l'envie de faire ce métier tentent l'aventure : le chemin est long et semé d'embûches. Il faut décrocher un master 2, réussir les épreuves du concours aux contenus abstraits et peu professionnels.

Les conditions salariales de manière générale dans la Fonction Publique se sont fortement dégradées depuis plus de 15 ans. Les Professeurs n'y échappent pas. Parmi eux, les professeurs des écoles font partie **des plus mal payés d'Europe**.

Les conditions d'exercice sont devenues le plus souvent périlleuses : de plus en plus de collègues sont victimes de maladies liées à l'exercice de leur métier (stress, tensions, épuisement professionnel...).

Il manque cruellement d'enseignants dans le second degré. De nombreux postes ne sont pas pourvus dès la rentrée. Toutes les disciplines sont touchées. Des contractuels sont embauchés au pied levé pour tenter de contenir l'incendie jusqu'en juin. Puis à la rentrée suivante, d'autres boucheront les trous !

Le département du Cantal est aussi déficitaire en enseignants dans le primaire : les services de l'Inspection Académique ont accordé des exéats sans compenser par autant d'inéats.

Nous vous demandons d'ouvrir immédiatement la liste complémentaire de recrutement du CRPE 2016 pour que le nombre d'enseignants correspondent réellement aux nombre de postes.

*Lionel Maury, Secrétaire Départemental de la FSU 15
Christian Nély, Secrétaire Départemental du SNES-FSU 15*

F.S.U.